



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE PRESTATION POUR UN
CYCLE DE CONFÉRENCES AVEC MONSIEUR
ANTHONY BELLANGER**

**DÉCISION N° DM-22-338
EN DATE DU 08 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Anthony Bellanger, résidant 4, rue de Tombouctou – 75 018 Paris – pour l'animation d'un cycle de trois conférences intitulé « Conférences – Géopolitique » les 5 octobre 2022 ; 17 janvier et 5 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de prestation avec Monsieur Anthony Bellanger, résidant 4, rue de Tombouctou – 75 018 Paris – pour l'animation d'un cycle de trois conférences intitulé « Conférences – Géopolitique » les 5 octobre 2022 ; 17 janvier et 5 avril 2023, dont le coût par conférence est fixé à 900 € (Neuf cents euros) HT ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN